

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT -

Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

Projet des résolutions du Comptoir National Tunisien -CNT- qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 juin 2010.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, approuve le dit rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2009, approuve les conventions inscrites dans le rapport spécial.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus de leur gestion aux administrateurs en fonction durant l'exercice 2009, confirme le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2009 fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19/06/2009 à quatorze mille dinars et décide d'allouer aux administrateurs la somme de quatorze mille dinars au titre des jetons de présence pour l'exercice 2010.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration vous propose la répartition des résultats comme suit :

BENEFICE NET	1.629.330,383
+ RESULTAT REPORTE 2008.....	316.909,501
	1.946.239,884
DIVIDENDE 39 % soit Drs.1,950 par action	561.600,000
RESERVES NON STATUTAIRES....	1.000.000,000
RESULTAT REPORTE 2009	384.639,884

Le dividende d'un montant de Drs.1,950 par action sera mis en paiement à partir du lundi 19 juillet 2010 chez les intermédiaires en bourse et aux guichets de l'intermédiaire centralisateur MAC S.A.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée prend acte du franchissement à la baisse par la société PLYBOIS des seuils de 10 et 5%. Elle prend aussi acte du franchissement à la hausse par Monsieur Khaled SELLAMI du seuil de 5%.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine la cooptation du Conseil d'Administration et nomme Monsieur Khaled SELLAMI administrateur en remplacement de la société PLYBOIS.

HUITIEME RESOLUTION

Conformément aux articles 192 et 209 du Codes des Sociétés Commerciales, le Conseil d'Administration informe l'Assemblée Générale Ordinaire que monsieur le Président du Conseil et messieurs les administrateurs ont avisé le Conseil d'Administration du Comptoir de leur prise de fonction de direction occupées dans d'autres sociétés de la façon suivante :

- Monsieur Mahmoud SELLAMI a pris les fonctions d'administrateur et Directeur Général de la société Stramiflex.
- Monsieur Khaled SELLAMI a pris les fonctions d'administrateur et Directeur Général Adjoint de la société Stramiflex.

Par ailleurs Messieurs Mohsen, Mahmoud, Khaled et Mondher SELLAMI restent Administrateurs des sociétés Stramica, Maison Interbois et STIB.

L'Assemblée prend acte de cette information.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés, approuve le rapport de gestion du groupe et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités et publications légales ou de régularisation.